

UQÀM

Département de musique

Guide d'admission 2016



Baccalauréat en musique

Enseignement (7602)- (120 crédits)

Pratique artistique (7099)- (90 crédits)

Majeure en musique (6377)- (60 crédits)

TABLES DES MATIÈRES

Présentation du personnel du département	3
Admission conditionnelle	4
Inscription aux cours	5
Courriel UQAM	6
Reconnaissance d'acquis.....	7
Extrait du calendrier universitaire.....	8
Test diagnostique et test oral pour les étudiants du profil enseignement	9

Thierry Champs
Directeur de l'unité de programmes de 1^{er} cycle

Présentation du Département

Postes de direction :

Monsieur Denis Morin
Directeur du département de musique
Local F-3460
(514) 987 3000 poste 2671
morin.denis@uqam.ca

Monsieur Thierry Champs
Directeur des programmes de 1^{er} cycle
Local F-3425
(514) 987 3000 poste 2896
champs.thierry@uqam.ca

Personnel de soutien :

Madame Réjane Béranek
Assistante à la gestion des études
Local F-3415
(514) 987-3675
prog.musique@uqam.ca

Pour toute question relative à votre cheminement, nous vous invitons à communiquer avec l'assistante à la gestion des études.

Admission conditionnelle

Les étudiants qui ont échoué certains tests d'entrée ont été admis au programme conditionnellement à la réussite des tests lors de leur reprise le 19 juin 2016.

Afin de réussir votre reprise, **nous vous recommandons fortement de vous préparer**, d'ici là, en suivant le cours d'appoint, approprié, à raison de deux cours par semaine à [l'École préparatoire de musique de l'UQAM](#) : Valérie Dallaire : 514-987-3939 dallaire.valerie@uqam.ca

Voici les cours d'appoint avec leurs dates et les locaux:

Harmonie classique (Test 2) :

- Lundi et mercredi, de 18h à 21h du 27 avril au 15 juin
Local F-4010

Harmonie populaire (Test 2) :

- Lundi et mercredi, de 18h à 21h du 27 avril au 15 juin
Local au F-4020

Dictée et solfège classique : (Test 3 et Test 4)

- Mardi et jeudi, de 18h à 21h du 28 avril au 16 juin
Local F-4020

Dictée et solfège populaire : (Test 3 et Test 4)

- Mardi et jeudi, de 18h à 21h du 28 avril au 16 juin
Local F-4020

Pour vous inscrire, veuillez faire parvenir un courriel à madame Réjane Bérebeck, assistante à la gestion des études, à l'adresse suivante : prog.musique@uqam.ca en indiquant votre code permanent.

Remarque:

Vous devez vous assurer de réussir votre Reprise pour être admis aux programmes.

Inscription aux cours

- **Guide d'inscription :**

Veillez consulter le lien suivant pour les cours à suivre et les grilles de cheminement :
http://www.etudier.uqam.ca/programme?code=7099&ga_search=7099&ga_cat=programme#Cours

Comment s'inscrire?

- **Pour les cours d'instruments individuels :**

Dès le début des dates d'inscription pour chaque session, vous devez envoyer un courriel demande d'inscription à votre cours d'instrument à prog.musique@uqam.ca

Votre cours d'instrument individuel n'a pas d'horaire préétabli, votre professeur vous contactera par téléphone une (1) semaine avant le début de vos cours afin de convenir d'un horaire.

- **Pour les cours de Pratique collective – Grand ensemble :**

Veillez remplir ce formulaire en ligne :

Baccalauréat en enseignement : <http://goo.gl/forms/SMpfRo83fy>

Baccalauréat en pratique artistique : <http://goo.gl/forms/UGIZB3Xzdx>

Majeure en musique : <http://goo.gl/forms/VMjM0mjPVo>

Veillez prendre note que les cours de combos sont disponibles seulement à la 3^e session (pratique collective seulement).

- **Pour les cours d'ouverture (Pratique artistique seulement):**

Cours disponibles :

<http://www.etudier.uqam.ca/cours-pour-tous>

- **Pour tous les autres cours de votre grille de cheminement :**

Inscription en ligne via le Système d'inscription par INTERNET (SINT) de l'UQAM à l'adresse suivante :

https://www-s.websysinfo.uqam.ca/regis/REG_WEB_INSCRIPTION.Prc_Demande_Inscription

Il est important de contacter le Registrariat au 514-987-3132 si vous n'avez pas reçu votre autorisation d'inscription, car il est essentiel d'avoir votre NIP pour procéder à votre inscription.

Le SINT est accessible pour votre inscription du 18 avril au 8 juillet 2016.

Remarques :

Pour toute modification, ou si vous avez manqué la première période d'inscription, vous pourrez à nouveau avoir accès au SINT pendant la période de modification, du **25 mai au 13 septembre 2016**

Courriel UQAM

L'UQAM fournit **gratuitement** à tous ses étudiants inscrits à au moins un cours une adresse de courriel.

Pour connaître votre code d'accès, allez à l'adresse suivante: www.info-courrier.uqam.ca.

Vous aurez besoin de votre code permanent et de votre numéro d'identification personnel (NIP). Par la suite, pour consulter vos messages, allez à l'adresse suivante: www.courrier.uqam.ca ou reliez votre adresse UQAM à votre boîte de messages habituelle.

L'adresse UQAM est celle par laquelle vous recevrez tous les messages importants provenant de l'UQAM.

Remarque :

Pour toute communication avec l'assistante à la gestion des études, la direction du programme et vos enseignants, **utilisez toujours votre adresse de courriel UQAM et indiquez toujours votre code permanent.**

Pour obtenir de l'aide concernant votre Courriel UQAM vous avez deux possibilités :

1. En consultant le lien suivant: <https://www.courriel.uqam.ca>
2. En téléphonant au Service à la clientèle, au (514) 987-3000 poste 0001

Références générales :

Compte étudiants, informations générales : <http://servicesfinanciers.uqam.ca/etudiants.html>

- Courriel : _comptes.etudiants@uqam.ca
- Téléphone : (514)-987-3000 poste 3739

Registrariat : (514) 987-3000 poste 3132

Carte UQAM : <http://vie-etudiante.uqam.ca/nouvel-etudiant/nouvelles-ressources.html>

Coordonnées générales : <http://www.etudier.uqam.ca/gui-joindre-coordonnees-generales>

Reconnaissance d'acquis

Principes : (Article 6.1 du **Règlement n°5** des études de premier cycle) :

La reconnaissance des acquis tient compte des diverses composantes des cours et activités : objectifs, contenus, approches pédagogiques, méthodes d'évaluation; elle considère aussi le degré de formation de même que les connaissances et savoir-faire réellement acquis par l'étudiante ou l'étudiant dans les cours et activités faisant l'objet d'une demande de reconnaissance d'acquis.

La reconnaissance officielle d'activités antérieures et l'exemption d'un ou de plusieurs cours doivent **suivre l'admission et l'inscription au programme et ne pas dépasser la fin du premier trimestre d'études** (Article 6.5 du **Règlement n°5** des études de premier cycle).

Aucune demande ne sera traitée après le mois de décembre.

Les reconnaissances d'acquis peuvent être accordées seulement sur présentation d'un relevé de notes officiel (dans le cas où vous n'avez pas déjà fait parvenir celui-ci au Registrariat, lors de votre demande d'admission).

IMPORTANT : Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat en musique, la mention « diplôme obtenu », doit apparaître sur le relevé de notes.

Vous devez contacter madame Réjane Béranek pour venir remplir le formulaire de reconnaissance d'acquis.

Étudiants concernés:

- Étudiants admis sur base études universitaires (*avoir obtenu un C*)
- Étudiants ayant complété un DEC en Techniques professionnelles de musique et chanson

Vous pouvez obtenir jusqu'à 9 crédits de reconnaissance d'acquis, et avoir obtenu un 80% (B), selon les cours suivis au collégial.

Dispositions administratives et restrictions (Article 6.4 du **Règlement n°5** des études de premier cycle) :

- une activité qui a déjà constitué le fondement d'une exemption ne peut donner lieu à une nouvelle exemption dans le cadre d'un autre programme de l'Université auquel l'étudiante, l'étudiant aurait été admis.
- un cours réussi avec un résultat inférieur à C (ou l'équivalent) ne peut donner lieu à une exemption.

Extrait du calendrier universitaire

Trimestre d'automne 2016 :

18 avril au 13 mai 2016 et prolongation jusqu'au 8 juillet.

Inscription par le Système d'inscription par INTERNET (SINT) de l'UQAM aux cours de groupe :
[https://www-s.websysinfo.uqam.ca/regis/REG WEB INSCRIPTION.Prc Demande Inscription](https://www-s.websysinfo.uqam.ca/regis/REG_WEB_INSCRIPTION.Prc_Demande_Inscription)

25 et 26 août 2016

Tests diagnostiques pour les étudiants en enseignement

25 juillet - 13 septembre 2016

Période de modification de choix de cours et d'annulation sans facturation pour les cours du trimestre d'automne 2016

6 septembre 2016

Début des cours du trimestre d'automne 2016

14 septembre au 9 novembre 2016

Période d'abandon de cours sans mention d'échec, avec facturation pour le trimestre d'automne 2016

19 décembre 2016

Fin du trimestre d'automne 2016

Test diagnostique pour les étudiants du profil enseignement

Le test diagnostique a pour objectif de donner aux étudiantes, aux étudiants nouvellement inscrits(es) dans les programmes de formation à l'enseignement un diagnostic de leurs compétences en français écrit.

Ce test gratuit vérifie les connaissances du code linguistique (grammaire, vocabulaire, orthographe). Il est de type objectif. Le temps alloué pour faire cette première partie est de 90 minutes.

Le **seuil de réussite** au test diagnostique est de **75 %**.

LE MOMENT DE LA PASSATION

Le test diagnostique se fait avant le début du trimestre d'automne de la première année d'études, soit au mois d'août.

L'INSCRIPTION AU TEST DIAGNOSTIQUE

Vous devez absolument vous inscrire à ce test avant le début des cours :

DIA0600 Mesures diagnostic : Compétences en français écrit

Nous vous donnerons les dates exactes du test qui ont lieu fin août lors de la soirée pré-accueil du 3 mai prochain.

TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ORAL

À la fin de la première année d'études, au moment déterminé par la direction du programme, l'étudiante, l'étudiant se soumet à un diagnostic de ses compétences en français oral. Selon les résultats, des mesures d'appoint sont imposées aux étudiantes et aux étudiants qui ont présenté des lacunes importantes en français oral.

Remarques :

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'étudiant dispositions relatives aux exigences linguistiques des programmes de formation à l'enseignement* :

<http://arts.uqam.ca/formation-pratique-et-stages/exigences-linguistiques.html>